

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le vendredi cinq avril à dix-neuf heures sous la présidence de M. Pascal GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : LANGLET Christian, 1^{er} Adjoint, GATTI Albert, 2^{ème} Adjoint, FENELON Jean-François, FABER Renée, ADELIS Michel, RIOU Olivier.

Absents : MM. LAINÉ Charlotte, LEVACHER Joël, GONNET Isabelle.

Secrétaire : Mme Renée FABER.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu, approuvé et signé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Lecture est faite du compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

Investissement :

dépenses :	14 797.45 €
recettes :	11 152.45 €
d'où un déficit de	6 260.79 €

Fonctionnement :

dépenses :	261 495.45 €
recettes :	328 979.48 €
d'où un excédent de	67 484.03 €

M. le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2018 est **approuvé à l'unanimité**.

Le Conseil approuve également le compte de gestion du Comptable du Trésor qui est en concordance.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, suite au vote du compte administratif 2018, constate :

un déficit d'investissement de 6 260.79 €, dû au rachat de matériels après le vol qui a été commis à l'été 2018 et que l'assurance n'a pas encore remboursé et un excédent de fonctionnement de : 67 484.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 67 484.03 € au report à nouveau.

CCAS

Les résultats du Centre Communal d'Action Sociale 2018 sont les suivants:

Dépenses :	9 864.00 €
Recettes :	15 316.00 €
d'où un excédent de	5 452.00 €

Suite à la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 5 452.00 € au budget communal au compte 65882

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget se trouve équilibré dans sa section de fonctionnement, le total des dépenses et des recettes

s'élevant à : 385 391.43 €.

DEPENSES :

Charges à caractère général :	137 654.43 €
Charges de Personnel :	76 200 €
Reversements sur FNGIR :	62 326 €
Virement à la section d'investissement :	42 296 €
Autres charges de gestion courante :	49 560 €
Charges financières :	15 000 €
Charges exceptionnelles :	200 €

Le Conseil attribue 6 185 € de subventions, soit en détail :

AFM Téléthon :	100 €
Anciens Combattants :	400 €
CFA EVREUX :	130 €
CFA VAL DE REUIL :	195 €
Club des Amis de Bernouville :	750 €
Comité des fêtes :	3 000 €
Coopérative scolaire :	1 100 €
Maires de l'Eure :	90 €
Restaurants du cœur :	100 €
La Compagnie du Silence :	320 €

RECETTES :

Atténuations de charges :	16 425 €
Produits des services :	1 400 €
Impôts et taxes :	273 033.80 €
Autres produits de gestion courante :	7 300 €
Excédent de fonctionnement reporté :	30 196.42 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 51 646.41 €

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

Remboursement d'emprunts :	9 060 €
Immobilisations corporelles :	8 616 €
Subventions d'équipement versées :	19 125 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2019.

Les taux des taxes communales sont maintenus comme suit :

Taxe d'Habitation :	16.45%, ce qui représente un produit de :	42 967 €
Foncier Bâti :	7.35%	51 421 €
Foncier Non Bâti :	28.02%	9 947 €
soit au total :		104 335 €

Le budget primitif 2019 de la commune est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du Lotissement communal qui est présenté hors taxes

Lecture est faite du compte administratif 2018 sont les suivants :

Fonctionnement :

recettes :	126 140.00 €
dépenses :	5 143.75 €
d'où un excédent de	120 996.25 €

Investissement :

recettes :	129 364.32 €
dépenses :	126 000.00 €
d'où un excédent de :	3 364.32 €

M. le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2018 est **approuvé à l'unanimité**.

Le Conseil approuve également le compte de gestion du Comptable du Trésor qui est en concordance.

BUDGET PRIMITIF 2019 Lotissement Communal

Le budget se trouve équilibré dans sa **section de fonctionnement**, le total des dépenses et des recettes s'élevant à : 372 480 €.

Dépenses :

Opérations d'ordre entre sections :	271 566.25 €
Charges financières :	

Recettes :

Excédent antérieur reporté :	
Opérations d'ordre entre sections :	
Vente de terrains aménagés :	276 710.00 €

Dans sa **section d'investissement**,

Dépenses :

Solde d'exécution d'investissement reporté :	5 778.55 €
--	------------

Recettes :

Dotations Fonds divers Réserves :	5 778.55 €
-----------------------------------	------------

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 5 778.55 €

Le budget primitif 2019 du lotissement communal est adopté à l'unanimité.

AIDES ET SECOURS

Suite à la dissolution du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à compter de l'année 2019 et jusqu'à nouvelle délibération de fixer les conditions d'octroi de l'aide sociale comme suit :

Toute personne, domiciliée à Bernouville en résidence principale, âgée de 65 ans et plus, est concernée par l'attribution :

- D'un virement bancaire de 64,00 € deux fois dans l'année à l'occasion du printemps et des fêtes de fin d'année,
- D'un virement bancaire de 196 € par foyer pour l'aide au chauffage.

DEMANDE DE RETRAIT DES ANDELYS DU SIEVN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la compétence « eau potable » est actuellement exercée par deux entités sur le périmètre de la commune des Andelys : le SIEVN pour les hameaux et Seine Normandie Agglomération pour le centre-ville des Andelys. En conséquence, les prix de l'eau sont différents pour les habitants des Andelys.

SNA souhaite mettre en œuvre une solution d'uniformisation des tarifs sur le territoire de la commune. Pour cela SNA souhaite se retirer partiellement du SIEVN, uniquement pour la partie du territoire des Andelys dont le syndicat assurait la gestion.

Pour valider ce retrait, 2/3 au moins des organes délibérants des membres du SIEVN doit se prononcer en faveur de ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait partiel de SNA du SIEVN pour les seuls hameaux des Andelys et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCES DU PERSONNEL TERRITORIAL

Monsieur le Maire explique que le précédent contrat d'assurance est arrivé à échéance et qu'il y a nécessité de souscrire un nouveau contrat d'assurance du personnel territorial en cas d'accident du travail.

Le centre de gestion de la Fonction Publique de l'Eure propose un contrat groupé « Assurances du personnel territorial » avec GROUPAMA.

Ce contrat permet l'assurance des agents affiliés à la CNRACL ainsi que les agents affiliés à l'IRCANTEC

La séance est levée à 20 heures 45.

